

Différences

mrp

Mai 1999 – N° 207

☐ SOMMAIRE

17 octobre 1961	6
« Merci ! » Pierre Mairat	
Découverte	7
Rendez-vous avec Méla-Musique Chérifa Benabdessadok	
Grande-Bretagne	8
La police mise en accusation Cathie Lloyd	
Bibliothèque	9
Notes de lecture Laurent Canat, Chérifa Benabdessadok	
Vie du Mouvement	
Echos des CL	7, 12
Séminaire triennal	9
Le « Voyage » continue	11
Messages du siège	12
Chrono	10
Chérifa B.	
Droit de vote	12
Pétition, même sol, même droits, même voix	

mai 1949 / mai 1999

LE MRAP A CINQUANTE ANS

Le 22 mai 1949, se tenait au Cirque d'Hiver le congrès fondateur du MRAP. Entretien avec Albert Lévy, coordinateur du livre à paraître « Chronique d'un combat inachevé » et texte de Caroline Andréani, co-auteur. Vous trouverez également les échos des activités locales en rapport avec l'événement ainsi que des informations sur les deux rendez-vous parisiens : buffet festif le 21 mai, et concert à l'Unesco le 1^{er} octobre sous la direction de Jean-Claude Casadesus. ☞ pages 2 à 5

éditorial

L'avenir, ensemble

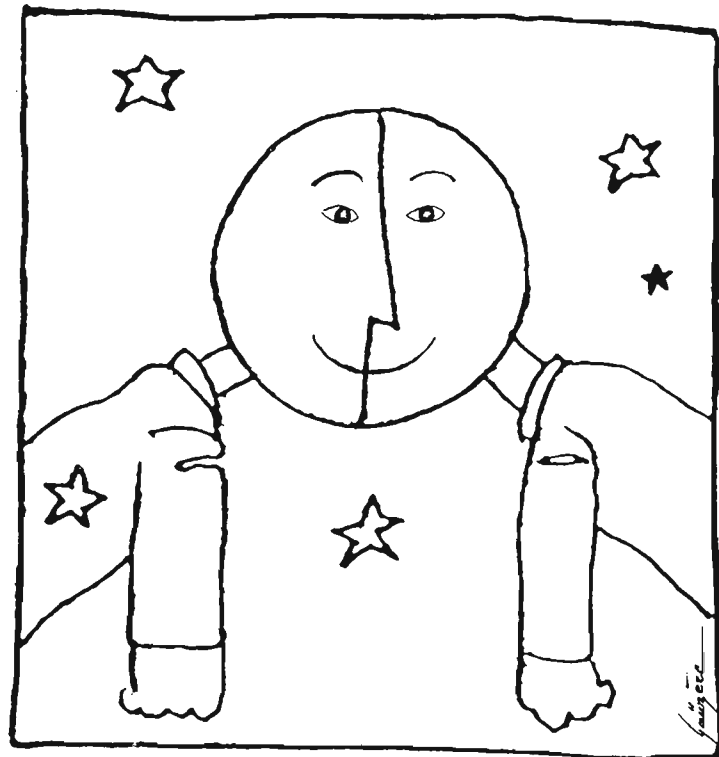
Cinquante ans et toujours présent : cette victoire sur le temps ne peut nous faire oublier les convulsions racistes qui secouent toujours la planète. A l'aube du 21^{ème} siècle, la bête immonde continue ses forfaits avec son cortège d'horreurs et de souffrances : la tragédie du Kosovo nous rappelle hélas que l'Histoire, parfois, repasse les mêmes plats. Outre-Atlantique, un terrifiant massacre raciste a été perpétré par de très jeunes gens dans un lycée pour célébrer la date anniversaire d'Hitler !

Tout cela montre combien notre combat et notre œuvre pour l'amitié entre les peuples demeurent inachevés. Cinquante ans après que notre pays eut contribué à la naissance des pages de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en France, on exclut l'Autre parce qu'il a un mode de vie différent, une autre façon de prier, une autre couleur de peau. On discrimine en fonction du patronyme ou du faciès dans le domaine de l'emploi et dans l'accès au logement.

Plus d'un demi-siècle après les horreurs du nazisme, des hommes politiques osent parler d'inégalité entre les races et l'antisémitisme s'affiche sur internet... L'action résistante des militants prolonge et honore l'œuvre désormais reconnue de ceux qui, hier, ont créé notre mouvement pour servir la dignité, la tolérance, construire l'égalité, et faire vivre la fraternité entre les personnes et entre les peuples.

Dans ce domaine rien n'est définitivement acquis, tout est à préserver, à enrichir. Comment ne pas rejoindre Marc Bloch pour qui le « présent pose des questions sur le passé et le passé [qui] éclaire l'étrangeté du présent ». Alors ensemble, construisons un avenir qui ne ressemble plus au passé toujours présent et pour que le 21^{ème} siècle tourne le dos définitivement aux tragédies humaines du siècle finissant. ♦

Mouloud Aounit



2 CHRONIQUE D'UN COMBAT INACHEVÉ

Comment s'est faite ta rencontre avec le MRAP ?

Albert Lévy : Pendant l'Occupation, la MOI (Main d'oeuvre immigrée) avait créé plusieurs organisations de résistance, notamment l'Union de la jeunesse juive (l'UJJ), l'Union des juifs pour la résistance et l'entraide (l'UJRE), et le Mouvement national contre le racisme (MNCR). J'appartenais à l'UJJ, organisation de lutte armée, et je participais à l'action du MNCR. Celui-ci n'était pas directement rattaché à la MOI, l'un de ses objectifs principaux consistait à faire participer les intellectuels à la lutte contre le racisme des nazis et de Vichy. Il avait, par exemple, édité une brochure, clandestine bien sûr, destinée à la réfutation des théories raciales dont la partie philosophique avait été rédigée par le professeur Jankélévitch. Nous distribuions des tracts, des journaux... Nous avions inscrit, comme le rapporte le poème d'Aragon, « morts pour la France » sur la fameuse Affiche rouge... Après la Libération, j'ai collaboré au journal de l'UJRE, *Droit et Liberté*. C'est à ce titre que j'ai « couvert » la première journée nationale fondatrice du

MRAP, le 22 mai 1949, au Cirque d'hiver. Par la suite, *Droit et Liberté* a été cédé au MRAP par l'UJRE.

Quel souvenir as-tu conservé de cette fameuse journée ?

C'était impressionnant et très bien organisé. Les 2500 places que comptait le Cirque d'hiver à l'époque étaient toutes occupées. Armand Dymenstein (qui s'appellera plus tard Armand Dimet) avait coordonné toute la préparation de cette rencontre en organisant des réunions partout à travers la France. Celles-ci regroupaient surtout des juifs, anciens déportés, anciens combattants et familles de victimes. Les gens avaient peur d'une troisième guerre mondiale. Cette peur était suscitée par la division des anciens Alliés, avec d'un côté le camp occidental (Etats-Unis, France, Angleterre, RFA) et de l'autre, l'URSS, mais aussi par la division de la Résistance. Ces divisions se sont répercutées à l'intérieur même de l'Alliance antiraciste qui s'était formée au lendemain de la guerre avec des anciens du MNCR et de la LICA (Ligue internationale contre l'antisémitisme). Ces

derniers ont pris la direction exclusive de l'Alliance et exclu de leurs rangs les anciens du MNCR. Sur cette base, ils ont reconstitué la LICA. A l'intérieur de celle-ci, la protestation contre l'exclusion était menée en particulier par les jeunes, présidés par Charles Palant, qui a fait tout ce qu'il a pu pour éviter cette rupture et qui, finalement, s'est associé à la création du MRAP.

Qui étaient les personnes présentes le 22 mai, d'où venaient-ils, quels étaient leurs objectifs ?

Le MRAP fut dès le départ une organisation attachée au pluralisme. Ainsi parmi les juifs qui l'ont constitué, il y avait des communistes et deux associations sionistes, dont l'Hachomer Hatzair, dirigé par Henry Bulawko, aujourd'hui vice-président du CRIF. Mais, il y avait surtout des sociétés juives, sans caractère politique. Elles étaient composées d'immigrés qui cotisaient à un fonds commun pour acheter des caveaux et être enterrés ensemble. Ils étaient ainsi regroupés par ville d'origine ou par corporations, tailleurs, casquetiers etc. Sur les cent ou cent vingt sociétés de ce type, entre soixante-dix et quatre-vingt ont participé à la création du MRAP. Parallèlement au socle militant juif, la volonté était manifeste d'associer des hommes politiques français appartenant aux courants d'opinions les plus divers. C'est ainsi qu'à la première journée nationale, ont pris la parole des personnalités comme Marc Sangnier, fondateur du Sillon catholique, Yves Farge, un résistant nommé préfet de Lyon par de Gaulle à la Libération, le professeur Marcel Prenant, ancien dirigeant des FTP, Gabriel d'Arboussier qui allait devenir ambassadeur du Sénégal en France. Cette journée était présidée par l'avocat André Blumel, ancien chef de cabinet de Léon Blum au temps du Front populaire. D'autres non-juifs étaient présents, en particulier, des gens qui avaient accueilli des enfants juifs durant l'Occupation. Enfin, la journée avait été placée sous la présidence d'honneur de Marc Chagall.

Tu insistes sur le besoin ou le désir de pluralisme, pour quelles raisons le pluralisme était-il recherché ?

D'une part parce que le MNCR défendait l'idée que la lutte contre le racisme ne devait pas être menée par les seules victimes, qu'elle devait l'être par tous. Et d'autre part, parce qu'il y avait pour défendre la paix des gens de tous les bords décidés à

surmonter les ruptures générées par la guerre froide. Il y a eu des périodes où la lutte contre le racisme, au moins dans certains de ses aspects, entrainé en conflit avec la raison d'Etat. On ne devait pas dire, par exemple, que dans le gouvernement de Bonn il y avait d'anciens nazis, tels l'adjoint d'Adenauer, Hans Globke, ancien rédacteur des lois raciales nazies. Cela aurait brouillé l'image du « monde libre » dont l'Allemagne de l'Ouest était le fleuron. Le Pacte atlantique venait d'être signé.

Qu'est-ce qui a fondamentalement changé au plan de l'antiracisme en général et du MRAP en particulier ?

Un pas considérable a été franchi avec la multiplication des acteurs antiracistes. Ce travail n'est plus réservé à des « spécialistes ». Le MRAP a toujours essayé d'impliquer les syndicats, les partis politiques, les représentants des religions. Aujourd'hui, de très nombreuses associations prennent des initiatives, les syndicats ont donné l'exemple ces dernières années sur les problèmes de discrimination dans le monde du travail. Les manifestations, les actions, les initiatives sont souvent organisées par des collectifs d'associations, parfois même comme dans le cas de l'appel des cinéas-

tes ce sont des regroupements d'individus. Le MRAP et l'antiracisme de manière générale ont acquis une visibilité qu'ils n'avaient pas auparavant. Le MRAP n'est plus systématiquement boycotté par les médias comme il l'était à l'époque, il est davantage entendu par les pouvoirs publics. L'adoption de la loi de 72 a constitué un tournant décisif dans cette évolution. Grâce à cette loi, les actes racistes sont davantage connus du public, notamment parce que des procès ont lieu et des condamnations prononcées. Et puis, la multiplication des crimes racistes au cours des années soixante-dix et quatre-vingt a créé un choc. A quoi s'ajoute la volonté de s'opposer au Front national.

Au moment où s'achève la fabrication du livre « Chronique d'un combat inachevé », quelle conclusion tires-tu ?

J'en suis arrivé à la conclusion que les racistes ne sont pas très imaginatifs. On retrouve la même idéologie, les mêmes arguments, les mêmes techniques, un mélange de mythologie et de violence... Récemment un tract raciste pastichait la chanson d'Yves Duteil « prendre un enfant par la main ». Ce procédé a toujours été utilisé par les racistes. Je me souviens que

dans les années soixante-dix, avait circulé une prétendue lettre d'un Algérien écrivant à son cousin pour lui vanter les mérites du paradis français où les Français seraient exploités par les étrangers ! Elle aussi se voulait « humoristique ». Attribuer à ceux que l'on veut calomnier des propos par lesquels ils se condamnent eux-mêmes, c'était aussi le procédé utilisé pour rédiger « Les Protocoles des Sages de Sion », un best-seller de la littérature antisémite. Le but est toujours le même : il s'agit de dresser un portrait repoussant, méprisable et dangereux du tsigane, du juif, de l'Arabe, etc.

Depuis quand et dans quelles circonstances le MRAP a-t-il obtenu un statut consultatif auprès de l'ONU ?

Cette reconnaissance date de 1975 alors que le fils de Roosevelt s'occupait de ces questions auprès de l'ONU. Ce fut assez extraordinaire, car ne sont reconnues par l'ONU que les organisations dotées d'une surface internationale. Notre activité internationale et la lutte contre toutes les formes de racisme en France nous ont permis d'obtenir ce statut. Cela nous a beaucoup aidé sur le plan politique mais aussi un peu sur le plan financier notamment concernant

Carton édité pour la tenue du congrès fondateur du MRAP



notre action contre l'apartheid. J'ajouterais que l'adoption de la loi contre le racisme en 1972 a bénéficié de l'action de l'ONU : en effet, la Convention internationale contre les discriminations raciales, qui a été ratifiée par la France en 1971, recommande l'adoption de législations nationales. La ratification a constitué un argument fort pour le vote de la loi française, alors que des hommes politiques déclaraient couramment que le racisme n'existait pas chez nous...

Le MRAP a-t-il connu des périodes plus difficiles que d'autres ?

Le MRAP a perdu des adhérents à deux moments. Une première fois lors du procès Slansky, à Prague (en 1953) où l'antisémitisme prenait le masque de l'antisionisme. Le MRAP n'était pas assez mûr pour réagir clairement contre l'antisémitisme dans les pays de l'Est européen, alors que la guerre froide battait son plein. Il n'a pas su affirmer une position de prin-

cipe tenant compte de tous les aspects de la situation. D'autres ont, soit par lucidité, soit par choix partisan dans la guerre froide, dénoncé l'antisémitisme en URSS et dans les démocraties populaires. C'est plus tard, notamment après la publication du livre de Gérard London, « L'aveu », que nous avons eu tous les éléments en main pour comprendre ce qui s'était passé, et dès lors le MRAP a pris position avec vigueur sur ces questions. L'autre période de grande tension c'était en 67, au moment de la guerre des Six jours entre Israël et les pays arabes. Dans ce dernier cas, nous ne nous sommes pas trompés, bien au contraire. Mais à l'époque, se déclarer pour les droits des Palestiniens risquait de vous faire taxer d'antisémitisme même si on affirmait dans le même temps le droit à l'existence d'Israël. Aujourd'hui, Clinton comme les dirigeants du CRIF rencontrent Arafat. Les vérités que le MRAP était presque seul à affirmer à l'époque sont aujourd'hui devenues des lieux communs.

Pourquoi était-il important d'écrire ce livre ?

Avec ce livre, nous avons voulu présenter une histoire du racisme et de l'antiracisme qui s'étale sur un demi-siècle et le combat du MRAP dans ce contexte. L'objet de notre travail n'était pas de faire uniquement une histoire du MRAP mais de connaître les évolutions, les progrès, les insuffisances, d'établir une mise en perspective. C'est important parce que la mémoire fait partie du combat d'aujourd'hui. Ce livre se présente comme une succession de flashes sur les grands thèmes et les grands moments de l'histoire du MRAP. Ils sont construits en chapitres indépendants les uns des autres. Cette formule est intéressante parce qu'elle permet une lecture tout à fait libre : on pourra l'ouvrir à n'importe quel page, selon sa préoccupation, l'objet de sa recherche, l'usage que l'on souhaite en faire. ♦

Propos recueillis par
Chérifa Benabdessadok

Activités locales autour du Cinquantenaire

■ Le comité local d'Epinay-sur-Seine organise le samedi 22 mai à 20h30 un concert de rock celtique avec la participation bénévole de « L'Ange vert » à la Maison de la Musique, 1 rue de la Tête Saint Médard à Epinay. Le bénéfice de la soirée sera intégralement reversé à la souscription nationale. Prix des places : 70 F – Tarif réduit : 40 F.

■ Grande fête de l'amitié entre les peuples à Périgueux, le 12 juin prochain : précédé d'un débat sur « Les étrangers en France », le concert du cinquantenaire de la fédération de Dordogne verra se produire la Fanfare de Sarlat, les groupes Farigashi, Banshee ou François Béranger.

■ « 50 ans d'un combat d'utilité publique, ça se fête !!! » à Lille autour d'un banquet du cinquantenaire. Cette initiative de la fédération du Nord Pas de Calais était suivie d'un concert multiculturel le 2 mai.

■ Semaine multicolore à Lavaur à partir du 17 mai : exposition de l'artiste peintre malien Senou Fofana, ateliers d'expression, conférence et débat le 18 mai avec un re-

présentant de Médecins Sans Frontières et la participation d'ONG puis le 20 mai avec l'écrivain occitaniste Félix Castan sur le thème de « L'Occitanie romane, la quête d'un humanisme absolu ». Une représentation théâtrale le 21 mai et la fête multicolore le samedi 22 clôtureront cette semaine.

■ Le comité de Melun organisait une conférence suivie d'un débat à Melun le 5 mai afin de rappeler les exigences du MRAP et « Les conséquences de l'embargo imposé à l'Irak » alors qu'un premier débat le 7 avril dernier, toujours à l'occasion de l'anniversaire du Mouvement, rassemblait des habitants de Moissy Cramayel sur « La crise du Front national : prélude à un recul de ses idées ? ».

■ Un peu plus tard dans l'année, le comité de Morsang-sur-Orge dévoilera le 23 octobre à la salle Pablo Neruda les résultats d'un concours de dessins pour l'illustration d'une affiche du 50^{ème} anniversaire : le jury, composé d'artistes et d'animateurs, désignera le 11 septembre lors de la Journée des Associations le lauréat. Le comité

de Morsang désirant diffuser le plus largement possible cette affiche, l'ensemble des fédérations du MRAP en recevront un exemplaire dès sa parution.

■ Le comité de Colombes devançait de quelques semaines la date de l'anniversaire du Mouvement par une « Fête pour l'amitié entre les peuples » et un concert où tous les goûts musicaux étaient représentés : reggae, raï, pop-rock et blues-rock, jazz, musette.

■ De nombreuses autres initiatives étaient également en préparation lors de la mise sous presse de ce numéro, entre autre à Aubenas, Héricourt, Nancy, Nantes ou Toulouse et dans le Vaucluse, le Morbihan ou les Bouches-du-Rhône.

Eric Lathière-Lavergne

Vous pouvez toujours commander le vin du cinquantenaire (Bordeaux AOC millésime 1996) au prix de 40 F la bouteille en appelant le siège.

ESPÉRONONS QUE DEMAIN...

AU MOMENT où je commençais à travailler sur les archives du MRAP en 1996, – avant que ne débute le procès de Maurice Papon pour « complicité de crime contre l'humanité » –, j'ai été effarée de découvrir la scandaleuse impunité dont avaient bénéficié les collaborateurs parmi les plus importants du régime de Vichy, tels que Charles Maurras, Xavier Vallat, Céline, et consorts. Pour la génération d'élèves et d'étudiants à laquelle j'appartiens, la deuxième guerre mondiale se résume à l'affrontement entre deux forces opposées, le nazisme et la résistance, la déportation, et la Libération. Nous ne sommes pas ignares, nous avons juste oublié de nous poser une question : comment se reconstruit une société bouleversée par cinq ans de guerre, d'arrestations, de dénonciations, de crimes, de déportations ? Et nos programmes d'histoire sont étrangement muets sur la période.

Panser les plaies

Dans le contexte de l'après-guerre, de la guerre froide qui débutait, la société française a pansé ses plaies à l'aide de quelques procès et d'une volonté d'oubli qui confinait à l'amnésie. Elle avait d'autres chats à fouetter : il fallait manger, reconstruire, et... repartir en guerre. Contre l'Indochine d'abord, et ses velléités d'indépendance, contre Madagascar et ses paysans qui avaient le mauvais goût de se plaindre du travail forcé, contre l'Algérie, ces trois départements français qui, décidément, ne

voulaient pas le rester. La Méditerranée traversait alors la France comme la Seine traversait Paris...

Et le MRAP dans tout cela ? Le MRAP se créait à l'initiative, justement, de ceux qui ne digéraient pas l'amnistie un peu rapide des collaborateurs ou les nouvelles guerres que nous allions mener, au nom d'une idéologie rétrograde qui prétendait défendre le rôle civilisateur de la France. Le MRAP, qui était sans doute la seule association à se préoccuper du sort de ces milliers d'Algériens, échoués en France dans les années cinquante parce que la France civilisatrice, qui avait si bien su s'occuper de leur sort en Algérie, avait besoin de leur sueur et de leur sang.

La même qui les regardait survivre malgré les traitements inhumains dans les usines où ils travaillent douze heures par jour dans les métiers les plus dangereux, celle qui les faisait dormir dans des caves à même le sol, sans aération, sans chauffage, sans eau et sans électricité ou qui les parquait dans les bidonvilles. La même encore qui les insultait et les accusait de toutes les turpitudes, qui les surveillait, les humiliait, les arrêtait, les bastonnait, et parfois les assassinait. Eux et leurs enfants, et après eux, les immigrations qui suivront.

Celle qui aujourd'hui refuse de les voir, ces milliers d'hommes et de femmes dont le sort est suspendu à un contrôle de papiers, et quelquefois même à un simple contrôle de ticket de transport. Un tel exposé peut laisser songeur. Ne sombrons-nous pas en

pleine paranoïa ? Malheureusement, les revendications de ceux que l'on a appelé les « Beurs » au début des années 80 sont toujours d'actualité. Les crimes racistes sont moins nombreux, les « bavures » enfin sanctionnées. Mais sur le fond, rien n'a changé. Les jeunes d'aujourd'hui ont moins de perspectives encore que ceux des années 80. La ségrégation sociale reste la question centrale.

La résistance des militants

Mais il ne faut pas oublier la résistance de centaines et de centaines de militants du MRAP qui se sont battus depuis cinquante ans pour des causes que d'autres croyaient perdues. L'apartheid ? Cet odieux système inspiré du nazisme est enfin tombé ! La question palestinienne ? Envers et contre tous, les analyses et les prises de position du MRAP ont été les bonnes. Les annonces discriminatoires exprimées dans les journaux ? La loi de 1972, prise à l'initiative du MRAP, renforcée par la loi Gayssot, permet de les juger. Les crimes racistes ? Avec d'autres associations, le MRAP a réussi à les faire condamner. Maurice Papon, octobre 1961 ? La relaxe de Jean-Luc Einaudi est une victoire. Ces 50 ans sont émaillés d'avancées et de réussites.

Espérons que le prochain demi-siècle, malgré ce nouveau totalitarisme qu'est l'hégémonie américaine, verra naître de nouvelles et fortes avancées. Espérons que le MRAP saura élaborer autant d'analyses et développer autant de lucidité et de courage qu'il a pu le faire par le passé. ♦

Caroline Andréani

Deux rendez-vous à Paris

Buffet festif le 21 mai auquel sont conviés les militants, les amis, les partenaires du MRAP. Au programme, témoignages, échanges, musique, etc. Dans une salle de la mairie du 11^e arrondissement. Dépêchez-vous, réservez en appelant le siège.

Concert du Cinquantenaire le 1^{er} octobre à l'UNESCO à 20 heures. Ce concert sera donné gracieusement par l'Orchestre national de Lille sous la direction de Jean-Claude Casadesus. Au programme : Mozart, Massenet, Verdi, Puccini, Catalani, Beethoven. L'entrée sera au tarif unique de 100 francs, vous pouvez d'ores et déjà réserver vos billets et faire circuler l'information autour de vous.

Deux émissions sur Radio-Aligne 93.1 de 11h à midi. Le 18 mai avec Albert Lévy, Charles Palant et Caroline Andréani. Le 2 juin avec Mouloud Aounit.

Chronique d'un combat inachevé

La vente par souscription est toujours ouverte

Ce livre de 144 pages illustrées présente les grands événements de la lutte contre le racisme et de l'action du MRAP depuis 1949. Sa fabrication étant sur le point de s'achever, profitez encore du prix réduit qu'offre la vente par souscription (120 F au lieu de 135 F). Adressez vos chèques à l'ordre du MRAP.

PIERRE MAIRAT : « MERCI ! »

Le 26 mars dernier, Maurice Papon était débouté de sa plainte pour diffamation contre Jean-Luc Einaudi (cf. Différences n° 205). Son avocat, Pierre Mairat, revient ici sur un procès qui fera date.

MERCI ! C'est le premier mot qui me vient à l'esprit à l'annonce le 26 mars dernier de la décision de relaxe rendue par le président de la 17^{ème} Chambre Correctionnelle de Paris au bénéfice de Jean-Luc Einaudi. Il ne faudrait pas en effet, oublier que celui-ci comparait en qualité de prévenu poursuivi par Maurice Papon qui estimait avoir été diffamé en sa qualité de Préfet de Police. Or, le procès s'est de bout en bout articulé autour de la réalité du massacre des Algériens le 17 octobre 1961 par des forces de l'ordre, et de la responsabilité personnelle de Maurice Papon dans la commission de ce massacre.

Il eut été cependant bien imprudent de penser que cette décision de relaxe était acquise, et qu'il suffisait d'aligner pièces et témoignages pour rapporter la preuve de la vérité des faits diffamatoires ou bénéficier du régime jurisprudentiel de la bonne foi, conditions dans un cas comme dans l'autre de l'obtention d'une relaxe.

Maurice Papon et son conseil se sont engagés dans cette bataille judiciaire en sachant parfaitement la difficulté qu'il y aurait pour Jean-Luc Einaudi à rapporter dans le contexte d'un procès la preuve des imputations diffamatoires, et, en tout état de cause, les règles de la loi sur la presse leur permettaient d'espérer une condamnation – fut-elle symbolique – qui aurait

pesé lourd dans la balance de « l'autre » procès Papon, pendant devant la Cour de Cassation.

Enjeux majeurs

Les enjeux étaient en effet de part et d'autre, majeurs. Jean-Luc Einaudi n'avait d'autre but, avec tous ceux qui l'accompagnaient dans cette tâche, que de faire éclater la vérité sur le 17 octobre 1961. Pour Maurice Papon il s'agissait de salir l'honneur d'un des témoins qui avait contribué, dans le cadre du procès de Bordeaux, à éclairer sa personnalité lorsqu'il était Préfet de Police de Paris, et par là même, à l'approche du pourvoi en cassation, de discréditer plus généralement l'ensemble des témoins du procès de Bordeaux.

Il s'agissait également pour lui, condamné à dix ans de réclusion criminelle pour crime contre l'Humanité, de revêtir à l'occasion de ce procès qu'il avait initié, le linceul du Général de Gaulle, espérant ainsi faire la démonstration de son attachement aux valeurs du gaullisme.

Papon arrogant et méprisant

Le secret d'Etat qui entourait ces événements du 17 octobre rendait la tâche de M. Papon et de son conseil particulièrement aisée. Il comptait bien exploiter ce silence des politiques, des tribunaux, de la presse même de l'époque, silence dont il avait

été le principal ordonnateur. Ainsi c'est avec beaucoup d'arrogance et de mépris qu'il a rejeté les travaux de Jean-Luc Einaudi, s'arc-boutant sur le chiffre officiel de trois morts qu'il avait défendu et que les plus hautes instances politiques de l'époque, telles que Roger Frey, ministre de l'Intérieur, Michel Debré, Premier ministre et le Général de Gaulle, président de la République, n'ont jamais démenti.

L'amnistie décrétée le 22 mars 1962, soit trois jours après les Accords d'Evian, avait mis à néant les plaintes enregistrées à la demande des victimes algériennes, et aucun policier n'aura jamais été conduit à répondre de ses actes, accréditant l'idée qu'aucun crime n'avait été commis. La censure, voire l'autocensure de la presse de l'époque, bouclait la boucle de cette amnésie officielle contribuant à masquer les violences, les meurtres, les assassinats à

Le Tribunal constate enfin que Jean-Luc Einaudi a contribué à alimenter le débat sur cette période par une « enquête sérieuse, pertinente et complète ».

l'encontre de ceux que l'on appelait les « Français musulmans d'Algérie ».

A cela, il fallait également ajouter le refus discriminatoire de laisser Jean-Luc Einaudi accéder aux archives et naturellement la difficulté de réunir les témoignages d'Algériens qui ont vécu les faits il y a 38 ans et qui sont aujourd'hui confrontés à d'autres épreuves.

Plus encore, en droit, les imputations diffamatoires sont réputées faites de mauvaise foi. C'est donc une véritable présomption de culpabilité que l'on doit combattre en démontrant notamment selon une jurisprudence constante en matière de recherche historique, non seulement la légitimi-

té du but poursuivi, l'absence d'animosité personnelle, mais également le sérieux de l'enquête, la fiabilité des sources, la prudence et la modération dans l'expression. Autant d'éléments que Maurice Papon avait parfaitement à l'esprit lorsqu'il a décidé de poursuivre Jean-Luc Einaudi devant le Tribunal Correctionnel.

Accompagné par tous ceux qui avaient à cœur de faire enfin éclater la vérité sur cette monstrueuse ratonnade en plein cœur de la capitale, il a fait la démonstration tout au long de ce procès, devant trois juges qui en ont pris acte, de la qualité du travail entrepris pendant plusieurs années, de la fiabilité de ses sources. Plus encore, le jugement relève qu'à « l'issue des débats on ne peut que constater, comme l'a d'ailleurs fait le ministère public :

– que l'ensemble des témoignages versés au dossier par le prévenu n'est pas réfuté, même

s'il convient de faire la part des militantismes divers ; que tant les témoignages des participants à la manifestation (MM. Cherabil, Boulanouar, Fares) que ceux des fonctionnaires de police (MM. Portzer, Blanc, Toulouse) et des intervenants extérieurs (MM. Mermet, Grange, Simone, Dazy, Mme Hervo) sont finalement concordants ;

– que les éléments produits conduisent à retenir que certains membres des forces de l'ordre, relativement nombreux, ont agi avec une extrême violence, sous l'empire d'une volonté de représailles, dans le climat d'exaspération qui résultait des multiples attentats commis contre les fon-

ctionnaires de police dans la période précédente ;

– que cette violence n'était pas justifiée par le comportement des manifestants ce soir là ;

– qu'elle s'est exercée non seulement « à chaud » lors de la manifestation elle-même, mais également « à froid », dans les centres d'internement hâtivement constitués pour accueillir les personnes arrêtées ;

– que le nombre des victimes a été important, en tout cas largement supérieur à celui du bilan officiel. »

Le Tribunal constate enfin que Jean-Luc Einaudi a contribué à alimenter le débat sur cette période par une « enquête sérieuse, pertinente et complète ». Le K.-O. technique infligé à M. Papon ne devait pas masquer les difficultés juridiques, liées à l'application de la loi sur la presse, qu'il fallait surmonter.

Le Tribunal a tranché

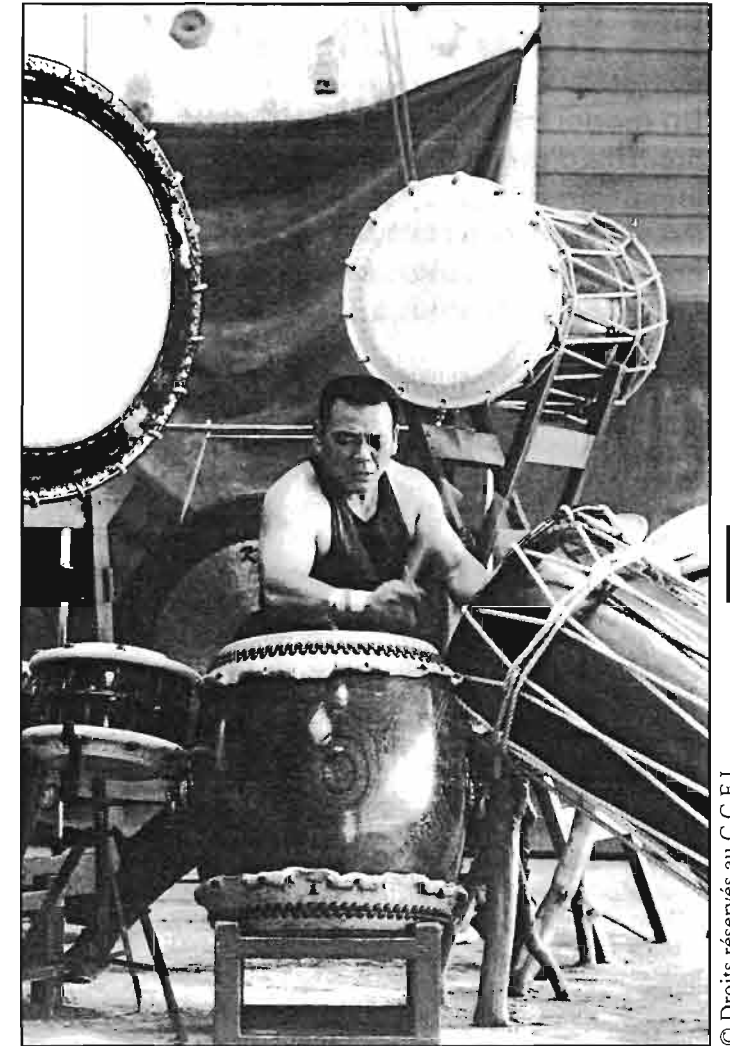
Tous les éléments de la bonne foi ont été réunis, Einaudi a été relaxé. M. Papon qui, du haut de son mépris et de sa suffisance, a saisi la justice pour « faire taire » Jean-Luc Einaudi a amorcé, à son corps défendant, une marche dorénavant irréversible vers la vérité sur cette nuit du 17 octobre 1961. Cette victoire judiciaire de ceux qui ont contribué à la manifestation de la vérité dans ce procès, et Jean-Luc Einaudi le premier, doit être dédiée à toutes les victimes algériennes qui ont, le 17 octobre 1961, manifesté pacifiquement contre un couvre-feu raciste, au péril de leur vie. Cette victoire doit aussi revenir aux jeunes issus de l'immigration, bien souvent à la recherche d'une identité, en quête d'une histoire, de leur histoire... Ils peuvent être fiers de leurs mères, de leurs pères, de tous ceux qui ont manifesté la tête haute ce 17 octobre 1961 pour leur dignité et leur liberté. ♦

Pierre Mairat

RENDEZ-VOUS AVEC MÉLA-MUSIQUE

LE PARC DE LA VILLETTE donne carte blanche à la Maison des cultures du monde les 4, 5 et 6 juin prochains. Cette carte blanche est placée sous le signe de la diversité et de l'insolite. Dix spectacles de musique, chant et danse, au titre générique de « Méla-musique » vous sont proposés dans différentes salles de la Grande Halle. Ainsi vous pourrez découvrir dès le 4 juin « Mariachi Dos Mundos », des Mexicains et des Allemands fous de musique qui donneront le ton de ce week-end festif. Puis se succéderont un trio venant d'Azerbaïdjan, une troupe de théâtre Kathakali (Inde), Diaba Koïta (griote dépositaire de la tradition mandingue du Mali), les spectaculaires tambours du Japon, les rythmes klezmer de l'ensemble Kasbek (chansons russes et ukrainiennes), Jaime Heredia (flamenco du Sacromonte), les harpes et chants celtiques de Bretagne, une confrérie soufie des Aïssawa de Meknès (Maroc), en enfin l'univers caribéen des Steel Drum Melodies.

Renseignements au 01 45 44 72 30, prix d'entrée de 60 à 120 F. Le billet donne droit à tous les spectacles du jour choisi (ce qui selon la programmation permet de voir deux spectacles).



Meguno Nishino. Les tambourinaires de Cohan (Japon) sont issus d'une école vieille de 700 ans

Échos CL... Échos CL...

GENS DU VOYAGE. En marge des célébrations du cinquantenaire, conférence de Michel Delsouc, ethno-sociologue, qui analysera les différents niveaux des relations sociales et culturelles des Tsiganes et gens du Voyage avec la société française le lundi 17 mai à l'Hôpital de Lunel. Comité de Lunel – 48 avenue Gambetta – 34400 Lunel.

VOTRE OPINION. Le comité local de Chalette-sur-Loing (Loiret) et la municipalité ont organisé le 24 avril dernier un concert exceptionnel avec le groupe Raï Kum (« votre opinion » en arabe). Ce moment de culture pour marquer les cinquante ans du MRAP était dédié à la paix et à l'amitié entre les peuples dans une « ville riche de ses particularismes ». Une belle affiche a été éditée pour l'occasion.

UNE ENQUÊTE POLICIÈRE MISE EN ACCUSATION

Un rapport officiel sur les circonstances du meurtre d'un jeune homme d'origine jamaïcaine accuse la police londonienne. Présentation des faits et incursion dans ce document qui bouleverse le paysage antiraciste britannique.

LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE a rendu public à la fin du mois de février un rapport (1) qui a occupé le devant de la scène durant plusieurs jours. Et pour cause ! Analysant le déroulement d'une enquête judiciaire suite à la mort d'un jeune d'origine jamaïcaine, ce rapport constate l'existence d'un racisme « institutionnalisé » en Grande-Bretagne et met l'accent sur les insuffisances d'une gestion purement administrative du racisme. Ce texte officiel marque un tournant dans la lutte contre le racisme dans la mesure où il accepte comme faits avérés ce que dénoncent depuis plusieurs années les associations antiracistes (2).

Stephen Lawrence a été poignardé

A l'origine de ce rapport, des faits qui remontent au 22 avril 1993. Ce soir-là, un jeune homme de dix sept ans, né en Angleterre de parents jamaïcains, rentrait chez lui avec un copain après avoir passé la soirée chez des amis dans la banlieue sud de Londres, dans un quartier où se trouve par ailleurs le siège du British National Party, formation nationaliste et fasciste. Alors qu'ils attendent le bus, les deux jeunes gens sont attaqués par un gang de six personnes, qui disparaissent aussitôt. Poi-

gnardé, Stephen est mort peu après à l'hôpital. Les nombreux témoignages et messages de soutien des habitants du quartier auraient dû permettre l'arrestation rapide des assassins et leur jugement. Ce ne fut pas le cas. La famille Lawrence a été soutenue dans sa demande d'une enquête sur la conduite de la police mais le procès qu'elle a réussi à obtenir a tourné court faute de preuve, les agresseurs ont été acquittés. Selon la loi anglaise, nul ne pouvant être jugé deux fois pour le même crime, les agresseurs sont donc définitivement libres.

Les agresseurs sont libres

Le nouveau gouvernement, travailliste, a fait procéder à une « enquête sur l'enquête » qui a démarré en juillet 1997. Ce type d'investigation sur un fait raciste est extrêmement rare. La dernière dite « Scarman » remonte aux émeutes de Brixton en 1981. L'enquête sur le meurtre de Stephen Lawrence a été confiée à un juge réputé conservateur et modéré, M. Macpherson. Ses conclusions montrent que les investigations policières ont été marquées par une combinaison d'incompétence professionnelle, de racisme et d'inertie. Il est ainsi désormais établi que la police

n'a pas correctement prodigué les premiers secours lorsqu'elle est arrivée sur les lieux du crime et que, dans les jours suivants, elle n'a pas cherché à recueillir des informations dans le quartier tout en traitant la famille et l'ami de Stephen avec méfiance et suspicion. Elle a enfin délibérément ignoré des évidences qui s'imposaient d'elles-mêmes, notamment le fait que les membres du gang étaient connus comme des racistes violents. Ceux-ci n'ont pas été inquiétés durant deux longues semaines, et lorsqu'ils ont été arrêtés, leurs domiciles n'ont pas été fouillés.

Le comportement raciste de la police

Le rapport conclut que ces graves anomalies sont liées au comportement raciste de la police, un racisme institutionnalisé qui s'exprime par « des conduites, des mots ou des pratiques par lesquels sont avantagés ou désavantagés des personnes en raison de la cou-

« Les réseaux antiracistes qui travaillent depuis très longtemps à connaître et à dénoncer les comportements de la police se sont engagés dans la solidarité avec la famille Lawrence. »

leur de leur peau, de leurs cultures ou de leurs origines ethniques. Ce racisme lorsqu'il se manifeste de façon subtile est tout aussi grave que dans sa forme ouverte ».

Le rapport insiste sur plusieurs recommandations :

— la nécessité de renforcer le dispositif législatif en matière de lutte contre le racisme (qui date de 1976)

— l'urgence pour la police de mettre en confiance par un travail approprié les minorités ethniques

— la police ne doit pas pouvoir se soustraire aux règles imposées par la loi contre le racisme

— le besoin de créer une autorité démocratique pour contrôler la police londonienne — des mesures sérieuses pour contrer le racisme par l'éducation grâce à un enseignement spécifique intégré dans les programmes scolaires

Conclusion

Quelques leçons peuvent être tirées de cette affaire. Le succès de la lutte de la famille Lawrence a été rendue possible grâce à de nombreux facteurs : tous les réseaux antiracistes, qui travaillent depuis très longtemps à connaître et à dénoncer les comportements de la police, se sont engagés dans la solidarité avec la famille. L'arrivée d'un nouveau gouvernement en mai 1997 a été décisive dans l'ouverture de l'enquête. Les antiracistes britanniques peuvent partager le sentiment d'avoir emporté une victoire. Mais il reste beaucoup à faire.

La police londonienne conteste autant l'existence d'un racisme institutionnel que les recommandations du rapport. Des crimes racistes continuent à se produire mais les enquêtes policières semblent se dérouler avec plus de sérieux. La vigilance reste de rigueur. ♦

Cathie Lloyd

(1) « Inquiry into the masters arising from death of Stephen Lawrence on 22 april 1993 », W. Macpherson, Stationary office, London, 1999

(2) « Policing against black people », Institute of race relations, London, 1987

NOTES DE LECTURE

Immigration et Intégration – l'état des savoirs. Sous la direction de Philippe Dewitte, La Découverte, 1999

Un collectif de quarante-six auteurs pour un but ambitieux : un état des savoirs sur les questions de l'immigration et de l'intégration. Exercice difficile : en effet, comme le souligne dès l'introduction Philippe Dewitte, rédacteur en chef de la revue *Hommes et Migrations*, les mots sont, en ce domaine, souvent piégés, en particulier par des usages approximatifs et les fausses évidences du sens commun. Les problématiques elles-mêmes, souffrant de sur-politisation, véhiculant clichés et parfois mensonges, sont mal posées. Le résultat de ce travail est à la hauteur de l'ambition : sans atteindre à l'exhaustivité, les 444 pages de « Immigration et intégration » apportent une synthèse pertinente et fine de travaux souvent publiés par ailleurs. L'ensemble est à la fois prudent dans la forme et audacieux sur le fond. La démarche est pédagogique sans lourdeur. Les articles vont à l'essentiel, ils sont suffisamment courts pour pouvoir servir de base de réflexion dans le cadre de réunions ou de rencontres de formation. L'essentiel est ici de définir le sujet, un contenu, une approche qui donnent succinctement mais sans caricature les principaux repères. Par exemple, le texte de Mattias Guyomar, membre de la mission dirigée par Patrick Weil, décrit sans passion l'évolution des lois depuis 1945 tandis que celui de Catherine Wihtol de Wenden pose clairement la question : « Est-il possible – et souhaitable – de contrôler les flux migratoires ? » et tente d'y répondre. Philippe Dewitte

présente dans le chapitre des « représentations » l'image que se font les Français des Africains et la façon dont les « sans-papiers » viennent prendre place dans une longue histoire commune. Véronique de Rudder et Christian Poiret abordent frontalement la question de la « discrimination justifiée » qu'ils jugent préférable au concept de « discrimination positive », une traduction contestable de « l'affirmative action ». Danièle Lochak, pour sa part, explicite ses arguments quant aux discriminations légales dont sont victimes les étrangers, ce qui lui fournit l'occasion de montrer comment le droit français a évolué vers une plus grande égalité entre nationaux et étrangers. Avec cet ouvrage, on apprend quantité de choses, on met en perspective ce que l'on sait, on s'éloigne des clichés et des visions simplistes. Certes on n'a pas réponse à tout, mais on peut orienter judicieusement ses prochaines lectures ou investigations. Une bibliographie succincte accompagne chaque article.

Comment prévenir les discriminations raciales à l'emploi. Guide pratique pour réussir la diversité culturelle à l'emploi. Ouvrage collectif sous la direction de Jacques Brouillet, avocat en droit social. Maghreb ressources humaines, 1999

Ce guide pratique rédigé à l'attention des directeurs des ressources humaines dans le but de prévenir et de réprimer le racisme dans le monde du travail est le fruit du partenariat entre quatre structures : l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel, le FAS, l'Institut européen des

juristes en droit social, Recrutement Informatique. L'association Maghreb ressources humaines en est l'éditrice (1). Ce travail d'une centaine de pages, à la présentation aérée, a l'ambition de donner aux responsables des personnels dans les entreprises les principaux éléments juridiques concernant les discriminations racistes. Tout d'abord, sont définies dans un tableau synthétique les obligations légales de l'employeur. Un texte introductif analyse l'histoire de la législation concernée. Puis, on rentre dans le vif du sujet avec la présentation commentée et illustrée des articles de loi (cinq chapitres). Une comparaison avec d'autres législations européennes et l'exposé des dernières mesures gouvernementales succèdent à cette partie centrale. D'indispensables annexes (textes juridiques de référence, circulaires, etc) complètent l'ensemble. Une démarche originale. On se demande cependant pourquoi la « diversité culturelle » est convoquée en sous-titre de l'ouvrage. On regrettera également que le terme « raciste » ne soit pas préféré à « racial » dont l'ambiguïté est évidente, même s'il est présent dans les termes de la loi.

(1) Diffusion par MRH, BP 124-28501 Vernouillet Cedex-France, T : 02 37 38 31 45,

Librairie de l'Institut du monde arabe et FNAC.

Chérifa Benabdessadok

L'immigration en Europe. Catherine Wihtol de Wenden, La Documentation française, coll. « Vivre en Europe », 1999

Ce panorama de l'immigration en Europe réussit le tour de force d'aborder de nombreuses questions, sans en rester aux seules généralités. Catherine Wihtol de Wenden a su s'entourer de spécialistes reconnus dans leurs pays tels qu'Alec Hargreaves pour le Royaume-Uni ou Marco Martiniello pour la Belgique.

L'ouvrage est divisé en deux parties, l'une évoquant les flux (politique aux frontières et admission, regroupement familial et réfugiés), l'autre les différentes politiques d'intégration. Les aspects transversaux sont particulièrement bien étudiés, comme l'émergence d'une politique globale de l'Union ou la dimension européenne des flux migratoires.

Une présentation claire, de nombreux graphiques et schémas, les références juridiques essentielles pour chaque pays, font de ce petit volume un manuel d'ores et déjà irremplaçable. Même si on ne partage pas tous les partis pris de l'auteur.

Laurent Canat

Vous avez entre 18 et 27 ans ?

Le secteur Education du MRAP organise (cf. notre dernier numéro p. 7) des échanges interculturels entre jeunes de Palestine, d'Israël, d'Allemagne et de France. Trois rencontres successives auront lieu cette année, puis en 2000 et en 2001. La première session qui se déroulera du 22 au 29 août dans les environs d'Aix-en-Provence portera sur les questions de mémoire(s) et d'identité(s). Le programme est varié et les formes diverses : visites, jeux de rôles, théâtre, analyses de documents iconographiques. Si vous êtes intéressé(e), ne tardez plus : clôture des inscriptions le 30 juin. Renseignements, programme complet et inscriptions auprès du Secteur Education.

EN BREF

■ Mouloud Aounit et Alain Callès ont été entendus le 3 février par la Commission d'enquête parlementaire sur les agissements, l'organisation et le fonctionnement du service de sécurité du Front national, le DPS.

■ En Turquie, avec 18 % des suffrages, le Parti de l'Action nationaliste, d'extrême droite, a fait une percée spectaculaire aux élections législatives qui ont eu lieu le 18 avril.

■ Une manifestation pour l'abolition de la peine de mort et pour la révision du procès de Mumia Abu-Jamal s'est déroulée le 24 avril à Philadelphie.

Manque de preuves ?

Le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence, par jugement du 22 février 1999, a relaxé le proviseur du lycée Mendès-France à Vitrolles et sa secrétaire du chef d'injures publiques raciales et de refus du bénéfice d'un droit par une personne dépositaire de l'autorité publique. Ce jugement faisait suite à la plainte déposée par une famille à la suite d'un refus d'inscription dans l'établissement de leur fille Sofia en juin 1997 (cf. *Différences* n° 190, nov. 97). Cette relaxe est justifiée par le tribunal en raison d'absence de témoignages suffisants. Un parent d'élève avait pourtant attesté avoir entendu depuis la salle d'attente les propos injurieux suivants « parce que tu comptes passer en terminale avec la tête que tu as ». Mais la défense disposant d'un témoignage contradictoire, le tribunal a estimé que la preuve des injures n'était pas suffisamment établie.

Arméniens en colère

Le Sénat a décidé le 24 mars de ne pas examiner immédiatement la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale le 29 mai 1998 qui visait à reconnaître publiquement le génocide arménien de 1915 perpétré par la Turquie. Pour protester contre le « cynisme » du gouvernement français et des sénateurs, les associations arméniennes de France ont décidé d'en-

tamer une marche qui partira de Lyon pour arriver à la mi-mai au Sénat.

Jugement par contumace

Le dossier du criminel nazi Aloïs Brunner accusé de crimes contre l'humanité a été transmis le 30 mars par le juge d'instruction au parquet général de la cour d'appel de Paris. La chambre d'accusation devra décider de son renvoi devant une cour d'assises ; si c'était le cas, le procès devrait se tenir durant l'année 2000. Officiellement recherché depuis 1987 par Interpol, ce lieutenant d'Eichmann serait responsable de la disparition de 123 000 personnes, dont 25 000 juifs déportés de France.

P. Guillaume condamné

Pierre Guillaume a été condamné, le 30 mars, par le tribunal correctionnel de Paris, sur plainte de Mouloud

Aounit (cf. *Différences* n° 206) à 2 mois de prison avec sursis et à 10 000 francs de dommages pour provocation directe au meurtre non suivie d'effet. Cette condamnation fait suite à la diffusion en février 1997 de tracts dans lesquels le secrétaire général du MRAP était présenté comme un ennemi de l'islam.

Racisme anti-corse

Une association corse des Alpes-Maritimes, « Unione Corsa », s'est adressée à la Cour européenne des droits de l'Homme et à la LICRA, à la fin mars, afin de les alerter au racisme anti-corse. Le dossier rapporte notamment un certain nombre de faits de justice relatifs à l'image caricaturale et discriminatoire véhiculée par des journaux ou des livres. L'association dont le rôle est culturel et social rassemblerait 167 familles corses du dé-

partement des Alpes-Maritimes (source : AFP).

Nouvelles associations

Deux nouvelles associations ont été créées au mois de mars. Il s'agit du Mouvement syndical pour l'égalité et la participation (MSEP). Ce Mouvement souhaite prioritairement lutter contre le « décalage de plus en plus important entre les principes républicains et la réalité ». Trois thèmes ont servi de base aux premières rencontres : l'instrumentalisation politique et financière des associations, l'augmentation des discriminations sociales et ethniques, l'absence de participation à la vie politique et aux responsabilités administratives des jeunes issus de l'immigration. Le MSEP a défini plusieurs thèmes de campagne dont « 2 000 élus en 2001 » afin de favoriser

la candidature des Français issus de l'immigration. Une autre association « Stop la violence » a publié dans le mensuel *Nova Magazine* un manifeste en dix points portant le même nom.

Il y a cinq ans, le Rwanda

Le Rwanda a commémoré officiellement le 7 avril le cinquième anniversaire du génocide à l'issue de sept jours de deuil national. La commémoration s'est déroulée dans une localité du Centre-Ouest du pays où les restes de quelque 20 000 victimes ont été inhumés en présence des plus hautes autorités du pays. Dans la période de d'avril à juillet 1994, entre 500 000 et 800 000 Tutsis et Hutus ont été massacrés.

Gel de l'extension d'Eurodac

Le Parlement européen

a refusé d'approuver le 13 avril une décision du conseil des ministres européens d'étendre aux immigrants illégaux la convention dite Eurodac permettant la prise d'empreintes digitales des demandeurs d'asile (259 voix pour le refus, 251 contre, 5 abstentions). Cette convention prévoit l'établissement d'un fichier centralisé pour l'Union européenne des empreintes digitales des demandeurs d'asile. La convention comme le processus d'extension sont gelés dans l'attente de la mise en place d'un nouvel instrument juridique après l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam le 1^{er} mai.

M. Cassagne condamné

Le tribunal correctionnel de Versailles a condamné le 15 avril M. Cassagne, maire d'Hardricourt (Yvelines), pour provocation à la

discrimination raciale : 2 000 francs d'amende, publication du jugement dans le journal municipal, et 1 franc symbolique au MRAP et à la LDH, parties civiles. Etait incriminé un éditorial à propos duquel le jugement relève que l'auteur « ne s'est pas livré à une simple énumération des faits ou de questions relatives à l'insécurité » mais a « opéré un amalgame entre la présence des étrangers en France et la délinquance ou la criminalité, de nature à susciter chez ses lecteurs un sentiment d'hostilité et de crainte à leur égard. »

Discriminations légales injustifiées

La CERC-Association (Connaissance de l'emploi, des revenus et des coûts) a publié le 16 avril une étude intitulée « Immigration, emploi et chômage », selon laquelle six à sept millions

d'emplois sont légalement fermés aux étrangers non ressortissants de l'Espace économique européen. Il s'agit de la Fonction publique, des entreprises du secteur public et nationalisé (Air France, RATP, etc), de certains pans du secteur privé (médecins, architectes, experts-comptables...) et des organismes de Sécurité sociale. Pour les auteurs, s'il semble légitime que l'administration invoque « l'exercice de la puissance publique » pour réserver aux nationaux certaines professions (policier, agent du fisc, magistrat...), cet argument perd toute pertinence concernant d'autres emplois : direction des bureaux de tabac, des débits de boissons ou des publications périodiques.

« Combat 18 », comme Adolphe Hitler

Une organisation néonazie a revendiqué l'attentat à la bombe perpétré le 17 avril à Brixton sur le marché d'un quartier afro-antillais de Londres. L'engin explosif rudimentaire bourré de plusieurs kilos de clous était destiné à faire un maximum de victimes. L'homme qui a téléphoné à la police a revendiqué l'attentat au nom de « Combat 18 », une organisation créée en 1992 avec l'appui du Ku Klux Klan, « 18 » signifiant A comme Adolphe (pour la 1^{ère} lettre de l'alphabet) et H comme Hitler (la 8^e lettre de l'alphabet).

Infos rassemblées par Chérifa Benabdessadok

EN BREF

■ Les deux Fronts nationaux se disputent devant la justice le titre, les symboles, les locaux et la subvention publique : l'audience sur le fond a eu lieu le 30 mars devant la chambre civile du tribunal de grande instance de Paris. L'avocat du mouvement de résistance Front national créé en mai 1941 a demandé au tribunal que ce nom soit réservé à cette organisation. Jugement ce 11 mai.

■ L'ex-gendre de Le Pen et ex-conseiller régional, Jean-Pierre Gendron, a été mis en examen et écroué le 22 avril. Il est accusé de « complicité de délit d'avantage » dans un dossier relatif aux cantines scolaires de Toulon, c'est la huitième mise en examen dans cette affaire.

Souriez, vous être fiché !

Le MRAP comme la LDH, le Syndicat de la Magistrature et le Syndicat général de la police ont déclaré leur vive hostilité au projet d'arrêté interministériel visant à créer un « système de traitement des infractions constatées » ou STIC. Ce fichier informatique unique rassemblera toutes les informations de police sur les suspects et les victimes impliqués dans des enquêtes judiciaires. Elles doivent servir à rechercher les criminels et pourront être consultées sur ordre de l'autorité administrative. Mises à part quelques réserves, ce projet lancé par Charles Pasqua en 1994 et repris par M. Chevènement, a reçu l'avis favorable de la CNIL.

Le MRAP juge la création d'un tel fichier « extrêmement dangereuse pour les libertés publiques et les principes tels que la présomption d'innocence et le droit à l'oubli. » Et cela est d'autant plus inquiétant que la durée de conservation des données peut aller jusqu'à quarante ans. Un collectif intitulé « Informatique, fichiers et citoyenneté », regroupant associations et syndicats, demande la création d'une commission d'enquête parlementaire et la mise à plat de tous les fichiers des administrations.

Le « Voyage » continue...

L'exposition « Un voyage pas comme les autres » présentée du 12 novembre au 4 avril au Parc de la Villette a accueilli plus de 30 000 visiteurs, dont deux tiers de scolaires, collégiens et lycéens. Cette initiative organisée par un collectif de dix associations, en coproduction avec le Parc de la Villette et sous le haut patronage du HCR, a permis de sensibiliser le public sur le droit d'asile et les réfugiés en France. Elle a obtenu un large écho médiatique (200 articles de presse, 60 passages radio et 30 reportages télévision). Il faut noter la forte implication des militants du MRAP par leur présence dans l'exposition (accueil et information du public). Le MRAP a activement participé au travail éducatif et pédagogique autour de l'exposition : élaboration des supports pour les jeunes, conseil aux enseignants pour la structuration de projets, intervention auprès de groupes et de classes en amont et en aval de la visite.

A l'heure où 600 000 Kosovars cherchent refuge hors de leur pays, la création de projets de sensibilisation de l'opinion publique à la problématique du droit d'asile reste plus que jamais à l'ordre du jour. Pour l'heure, VPCA se transporte à Francfort, avant de faire route en l'an 2000 vers Hambourg et Berlin.

Pétition pour le droit de vote des étrangers

LE MRAP, LA FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE ainsi que 70 organisations lancent dès à présent une campagne pour le droit de vote des étrangers extra-communautaires aux élections municipales de 2001. Nous publions ici le texte de la pétition que les comités et les militants sont invités à faire signer en particulier par les élus de leurs circonscriptions.



Élections européennes bientôt, élections municipales en 2001, les ressortissants de l'Union européenne pourront être électeurs et éligibles. En accordant ce droit, la France avance vers l'égalité des droits, mécanisme indispensable à l'exercice de la citoyenneté et à la démocratie.

Alors pourquoi couper cet élan en refusant la citoyenneté politique à ceux d'entre nous qui résident de façon permanente sur notre sol, sous prétexte qu'ils sont extra-communautaires ? Comment imaginer que ces résidents, qui participent comme les autres

citoyens à la vie économique et sociale du pays, qui y sont parfois installés depuis des dizaines d'années, n'aient pas le droit de vote ? Les droits des étrangers sont reconnus en quasi-totalité dans l'entreprise (syndicats, élections prud'homales). En 1981, ils ont obtenu le droit d'association et celui de diriger une association. Ils participent ainsi pleinement à la vie de notre société. Pourquoi n'auraient-ils pas les mêmes droits dans la ville où ils vivent et paient leurs impôts ?

Les étrangers extra-communautaires, qui sont 15 millions à résider en Europe, doivent disposer des mêmes droits que leurs concitoyens européens.

Si la citoyenneté ne se résume pas au droit de vote, le droit de vote fait partie intégrante de la citoyenneté.

Je demande aux pouvoirs publics de mettre en place les réformes nécessaires pour que tous les étrangers, ressortissants de l'Union européenne ou extra-communautaires, puissent voter et être éligibles aux élections municipales de 2001.

12

Nom et prénom	Fonction électorale	Signature

Messages du siège national

■ **Cherchons stagiaire.** Le MRAP cherche un(e) stagiaire diplômé(e) ou en cours de formation, ayant de réelles compétences en Communication. Sa tâche consistera à assister le directeur de l'association dans le cadre de la préparation et de l'organisation du concert du Cinquantenaire du MRAP à l'UNESCO (lire p.5). Pour toute information complémentaire prendre contact avec Jean-Etienne de Linares.

■ **Un numéro spécial pour les messages urgents.** Désormais, pour connaître les manifestations décidées ou soutenues par le MRAP (notamment celles dont l'urgence ne permet pas d'informer au préalable tous les adhérents), un message sur répondeur est à votre disposition au : 01 53 38 99 97.

■ **Souscription.** Le montant de la souscription nationale était de 236 494 francs au 26 mars dernier. Il a atteint la somme de 247 226 francs au 23 avril, soit une rentrée supplémentaire de 10 832 francs.

Message du comité de Bagnolet

Quarante quatre prisonniers politiques détenus à la prison de Gabode à Djibouti dans des conditions inhumaines et intolérables sont en grève de la faim. En solidarité, depuis le 29 mars, des hommes et des femmes sont en grève de la faim à Bagnolet, la même action est menée à Bruxelles.

Aïcha Dabalé, djiboutienne, habitante de Bagnolet, et militante à « Femmes solidaires » participe avec ses compatriotes à cette grève de la faim. Il faut, de toute urgence, des soins aux prisonniers blessés ou malades à Djibouti. Nous demandons au gouvernement français d'intervenir dans ce sens. Le MRAP-Bagnolet est solidaire et participe depuis le début au comité de soutien aux grévistes de la faim, regroupant associations, organisations politiques et personnalités, pour le respect des droits de l'Homme. Le comité.

Différences

43, boulevard de Magenta
75010 Paris
Tél. : 01 53 38 99 99
Télécopie : 01 40 40 90 98
E.mail : mrp@ras.eu.org

Directeur de la publication
Mouloud Aounit

Gérante bénévole
Isabelle Sirot

Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

Directeur administratif
Jean-Étienne de Linares

Abonnements
Éric Lathière-Lavergne
135 F pour 11 numéros/an
13 F le numéro

Maquette
Cherifa Benabdessadok

Impression
Montligeon
Tél. : 02 33 85 80 00

Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1999-5